

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1192

présenté par

M. Latombe, M. Pahun, Mme Essayan, Mme Lasserre, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Millienne, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois et M. Wasserman

-----

**ARTICLE 6 BIS**

Après le mot :

« réemploi »,

insérer les mots :

« ou respectant les démarches de responsabilité sociale, environnementale et sociétale des entreprises ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Conseil d'État a rejeté, lors d'un arrêt rendu le 25 mai 2018, l'utilisation du critère RSE dans le cadre de l'attribution d'un marché public lorsque « ce critère n'a pas un lien suffisant avec l'objet du marché. »

La Commission européenne définit la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) « comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. » La norme ISO 26 000 a défini le champ de la RSE autour de la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux

consommateurs, ainsi que les communautés et le développement local. Ainsi, la RSE ne peut avoir de lien direct avec l'objet du marché.

Le présent amendement vise donc à prendre en compte le critère RSE dans le cadre de l'attribution d'un marché public, sans le rendre obligatoire. En effet, la loi en vigueur n'interdit pas le critère RSE dans la commande publique mais n'encourage pas les entreprises à l'intégrer à leur activité.